

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire de Le Minihic sur Rance.

Etaient présents : M. RUAUD, MOREAU, JAN, Mmes BRION, ALLÉE,
Mmes CHAMPOLLION, CHOLOU, GRAVELEAU,
M. DELAHAIE, DOUET, RIVÉ, ROLLAND

Absents excusés : Mme HOUZÉ-ROZÉ donnant pouvoir à Mme CHOLOU
M. DABROWSKI donnant pouvoir à M. DOUET
M. LEMASSON donnant pouvoir à M. RIVÉ

Secrétaire : M. MOREAU

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015-020 : Taux d'imposition 2015 :

M. Jan présente un tableau de l'évolution des différents taux d'imposition. Ceux-ci n'ont pas fluctué depuis 2008. Cette année, les bases d'imposition vont augmenter de 2,66 % pour la TH et 2,3% pour la TFB par rapport à 2014

Le compte administratif 2014 a fait apparaître une capacité d'autofinancement brute de 270 677 € et une capacité d'autofinancement nette de 196 827 €. D'autre part, la situation financière de la commune est très saine, avec une capacité d'extinction de la dette de 10 mois au 1^{er} janvier 2015. A la fin de l'exercice le capital restant du sera alors de 188 709 €.

Pour 2015, les recettes vont fortement diminuer :

- la dotation forfaitaire accuse une baisse de 19 636 € soit 9,65% de moins par rapport à 2014
- la dotation nationale de péréquation baisse de 3 095 €/2014, soit 10% de moins.

Malgré ce contexte économique difficile, la très bonne situation financière de la commune permet de faire face aux futurs investissements en recourant, si le besoin s'en faisait sentir à l'emprunt.

- M. Rivé précise que l'inflation pour 2014 a été de 0,5%, et qu'il serait peut être préférable d'appliquer une légère augmentation chaque année, la pression fiscale serait ainsi moins ressentie par les ménages.

- M. le Maire affirme son souhait de n'avoir recours à l'augmentation des taux qu'en dernier recours si aucune autre solution n'était possible.

- M. Moreau rappelle que sur les exercices précédents, il y avait eu peu d'investissement, et que si les taux demeurent inchangés en 2015, ce sera probablement la dernière année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire en 2015 les taux d'imposition 2014, soit :

- Taxe d'habitation : **12,82%**
- Taxe sur le foncier bâti : **14,05%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **50%**

Le produit attendu s'élève à 490 080 € soit 2,35 % de plus qu'en 2014.

Vote : 15 voix pour

Délibération n° 2015-021 : Budget primitif principal 2015 :

M. Marc JAN adjoint aux finances présente ce budget qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à **1 104 600 €** en dépenses et en recettes (dont **162 677.93 €** d'excédent reporté).
- La section d'investissement est équilibrée à **1 473 712.84 €** en dépenses (dont 61 700 € de restes à réaliser) et en recettes (dont 31 430 € de restes à réaliser).

M. le Maire donne le détail de toutes les opérations d'investissement.

- Mme Graveleau relève que les crédits affectés pour l'aménagement paysager du parc de la mairie (12 000 € et 3 000 € d'étude) sont un peu trop importants. Une partie de ces sommes aurait pu être destinée à des investissements plus pertinents.

- M. le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel. Il a souhaité inscrire toutes les dépenses, même si certaines ne seront pas réalisées cette année afin que le conseil ait une vision très large des besoins de financement. C'est également le cas pour l'inscription d'un emprunt de 870 000 € qui ne sera certainement pas contracté cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget à l'unanimité.

Vote : 15 voix pour

Délibération n° 2015-022 : Budget primitif annexe Zone de plaisance 2015 :

M. Marc JAN adjoint aux finances présente ce budget qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à **35 909,00 €** tant en dépenses qu'en recettes (dont 6 709 € d'excédent reporté)
- La section d'investissement s'équilibre à **13 724,30 €** en dépenses et en recettes (dont 12 882.64 € d'excédent reporté).

M. le Maire précise que la mise en place de sanitaires à La Landriais ne pourra se faire qu'après avoir procédé à des régularisations de terrains entre des privés et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget à l'unanimité.

Vote : 15 voix pour

Délibération n° 2015-023 : Budget annexe primitif Camping 2015 :

M. Marc JAN adjoint aux finances présente ce budget qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à **25 801,00 €** en dépenses et en recettes (dont 9 800,14 € d'excédent reporté).
- La section d'investissement s'équilibre à **4 643,27 €** en dépenses et en recettes (dont 752.66 € d'excédent reporté).

Pour 2015, les investissements porteront sur l'installation d'un jeu pour enfant et sur différents aménagements pour être en conformité avec la réglementation en matière de sécurité.

- M. Rivé rappelle qu'il faudra procéder à la remise en état des sanitaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget à l'unanimité.

Vote : 15 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45